L’intervention de l’Etat dans l’économie

D’après l’économiste classique A. Smith (1723-1790), fondateur de l’Ecole Classique, le marché s’autorégule sans qu’il ait besoin d’intervention de l’Etat, comme si une « main invisible » coordonnait les activités multiples des individus.

Il est intéressant de voir en quoi la non intervention de l’Etat dans la sphère économique permet au marché de fonctionner librement et en quoi cela est-il efficace ?

Pour ce faire, nous verrons dans un premier temps que dans l’économie libérale le marché s’autorégule automatiquement mais qu’une nuance peut être apportée car l’Etat peut apparaître comme nécessaire.

I. Dans l’économie libérale, le marché s’autorégule automatiquement sans action intempestives de l’Etat qui dérèglerait cette belle mécanique

A. Le prix d’équilibre

Dans le modèle de concurrence pure et parfaite, aucun agent n’est assez important pour peser sur la fixation des prix. C’est donc le rôle du marché de déterminer le prix d’équilibre.

Toutefois, le rôle du marché ne se limite pas à la détermination du prix d’équilibre. En effet, l’activité économique est toujours en mouvement et les prix se modifient sans cesse.

B. Le marché auto régulateur

La régulation par le marché est efficace sans intervention de l’Etat. La poursuite de chacun de son intérêt conduit naturellement et automatiquement au meilleur état possible pour l’économie. Dès lors, l’intervention de l’Etat est non seulement inefficace mais plus encore néfaste en ce sens qu’il perturbe les lois du marché et les calculs économiques des agents. Cette économie est qualifiée de libérale.

En matière économique, certains ajustements sont nécessaires : l’équilibre du commerce extérieur, la stabilité des prix, le plein emploi sont généralement recherchés. Dans la logique libérale c’est au marché que revient d’abord ce rôle de régulateur : la flexibilité des prix en principe, le maintien des grands équilibres…

II. Certes, mais l’intervention de l’Etat est apparue comme une nécessité

A. L’Etat gendarme

Toutefois l’Etat joue quand même le rôle d’Etat gendarme. C’est une intervention minimale. En effet, il doit veiller au respect des « règles du jeu » de l’économie de marché qui peuvent être remises en cause. En particulier, le maintien de la concurrence implique une activité réglementaire destinée à limiter la pouvoir de certains monopoles ou à réprimer certaines ententes.

B. Les autres fonctions de l’Etat : le marché institutionnel

Pour Polanyi (1886-1964), économiste d’origine hongroise, la notion de marché autorégulateur est utopique. Le marché est un facteur d’instabilité économique et tend à détruire les liens sociaux (recherche du gain, prédominance de l’intérêt personnel…). Pour se protéger, la société a produit de nouvelles règles, créées par l’Etat et garanties par lui-même, visant à limiter le libre jeu du marché : protection sociale, Banque centrale, protectionnisme, réglementation de la concurrence…

Tous les marchés sont institués par des règles et se sont organisés pour fonctionner : le marché est une construction institutionnelle.